Le Président: Il n'en tient qu'au Comité.

M. Grafftey: Est-il inconcevable que nous puissions, durant la présente session, faire venir quelques hauts fonctionnaires du ministère de la Production de défense, de concert avec ceux qui sont déjà parmi nous, afin que nous puissions coordonner notre interrogatoire?

Le Président: Ce n'est pas inconcevable. Ce n'est qu'une affaire de continuité en un effort pour mettre de la suite dans l'interrogatoire. Comme on l'a dit à la Chambre des communes, les prévisions des dépenses du ministère de la Production de défense viendront après celles du ministère de la Défense nationale. Telle serait la succession logique. C'est pour cette raison que j'ai essayé de garder une certaine continuité, en ce qui touche l'interrogatoire.

Je ne dis cela, monsieur Hales, que parce que si nous commençons une série de questions touchant les prévisions des dépenses du ministère de la Production de défense, nous serons incapables d'en finir avec les prévisions du ministère dont nous nous occupons en ce moment.

M. Peters: Il y a un autre crédit concernant des navires et que je ne vois pas ici, dans les prévisions. Je veux parler de ceux que l'on "garde en réserve", pour ainsi dire. Sous quelle rubrique ces navires seraient-ils placés dans les prévisions? S'agit-il de navires qui se trouvent en cale sèche? Où sont-ils, ces navires et combien y en a-t-il? Pourrions-nous savoir ce que coûtent l'équipage et l'entretien de ces navires?

M. Pearkes: Ce sont ces navires qui constituent la flotte de réserve. La plus grande partie en est à Sydney (N.-É.), bien qu'il puisse arriver que quelques navires faisant partie de la même flotte de réserve se trouvent à Esquimalt, en Colombie-Britannique. Quant à l'équipage, s'il y en a un, il

ne sert qu'à garder les navires. Et on y fait le minimum d'entretien.

On remet parfois ces navires en service. Au cours des derniers douze mois, nous avons pu disposer de plusieurs d'entre eux dans l'exécution du programme d'aide mutuelle accordée à d'autres pays. C'est ainsi que dix de ces navires ont été passés au printemps à la marine turque. Ces navires avaient fait partie de la flotte de réserve. On les a sortis de la réserve et radoubés pour satisfaire aux exigences de l'OTAN, puis on les a remis aux mains de la marine turque.

M. Peters: Quand vous parlez de dix navires qui étaient en cale sèche, voulez-vous dire qu'ils n'étaient pas à l'eau?

M. Pearkes: Ils n'étaient pas en cale sèche où ils ne vont qu'au moment où il est question de les radouber ou de les réarmer. Ils sont à l'eau. Pour employer un terme qui n'appartient pas à la marine, ils sont "immobilisés". On les groupe ensemble, en attendant, car l'on n'a pas jugé bon, à ce moment-là, de leur donner un équipage. Il s'agit de navires anciens.

On a voulu réduire le plus possible la flotte de réserve, un peu parce qu'on a considéré qu'il était essentiel d'avoir le plus de navires possible au poste en

tout temps.

Lorsqu'il a été question de convois sur l'Atlantique, nous avons pensé que nous garderions quelques-uns de ces navires en réserve, quitte à les en sortir ensuite pour les réparer, au moment de la déclaration de la guerre et à les faire servir d'escortes ou de chasseurs de mines ou encore à n'importe quelle autre fin, dans un délai raisonnable.

M. Peters: Monsieur le président, est-il un endroit quelconque dans les prévisions où l'on cite ce que coûte la mise en réserve de ces navires?

M. Armstrong: Vous ne sauriez trouver cela dans un montant particulier, car ces frais sont englobés dans d'autres crédits. S'il s'agissait de dépenses relatives au personnel, elles seraient placées sous le titre de traitements civils, etc.